

## LA LANGUE FRANÇAISE ET LA COOPÉRATION ENJEUX ET PROPOSITIONS

Dans le texte sur « la langue et la culture françaises dans le monde », disponible dans ce dossier, nous avons tenté de faire le tour des organismes internationaux et français qui concourent au développement de la francophonie et donc à la place et au rôle de la langue française dans le monde, bref ce qu'il est convenu d'appeler la diplomatie culturelle et la coopération.

Nous avons vu, avec le rapport Attali, que le développement économique des pays d'Afrique passe aussi par celui de la francophonie et que les enjeux sont importants, et ce pas uniquement pour les pays francophones.

Le rapport Attali fait un grand nombre de propositions, nous reviendrons sur certaines d'entre elles qui concernent l'enseignement, la scolarisation et la langue française.

Mais il semble nécessaire dans un premier temps de revenir un peu sur les chiffres et sur l'évolution des structures françaises qui œuvrent pour la coopération et le développement de la francophonie.

Le budget global français pour ce domaine est d'environ 1 milliard d'euros. Ce chiffre comprend les personnels, expatriés et locaux, l'AEFE, l'Institut français, le réseau culturel c'est-à-dire les services culturels et de coopération des ambassades de France, l'audio-visuel extérieur.

Ces divers moyens sont répartis dans quatre « programmes » de la loi de finance, ce qui ne rend pas les recherches ni le suivi très faciles. On a vu par exemple que les familles françaises résidant à l'étranger peuvent bénéficier de bourses pour couvrir une partie de la scolarité payante dans les établissements AEFE. Les moyens alloués à ces bourses augmentent chaque année de manière très sensible : 8% environ. Il s'agit d'une partie des crédits du programme 151 : Français de l'étranger et affaires consulaires. Si ce budget augmente, c'est en raison de la hausse des écolages<sup>1</sup>.

L'AEFE absorbe ainsi près de la moitié des crédits destinés à l'action extérieure de l'Etat, or l'objectif premier de l'AEFE n'est pas la diplomatie culturelle ni la coopération. A côté de cela, les actions « coopération culturelle et promotion du français » et « attractivité et recherche » n'absorbent respectivement que 10,3 et 14,2 % des crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » mis en œuvre par la Direction Générale de la Mondialisation (77,31 et 106,17 millions d'euros en 2013, hors personnels expatriés).

A titre de comparaison, le budget culturel de la Région Poitou-Charentes est de 160 M€ en 2014. Les moyens consacrés à la politique culturelle extérieure de la France au sein du budget du Ministère des affaires étrangères ont représenté autrefois plus de la moitié de ce budget. Hors AEFE, ils ne pèsent plus que 11%.

Concernant le nombre d'agents expatriés, la baisse est tout aussi significative puisqu'elle est de la moitié en quarante ans (d'un peu plus de 3000 agents à env. 1500). Les restructurations, c'est-à-dire les compressions de postes, entraînent des confusions de fonctions dont on ne voit pas bien la logique, si ce n'est budgétaire, ni l'efficacité : un consul général devient en même temps directeur de l'Institut Français local, un attaché de coopération en éducation doit également s'occuper de la direction des cours de l'Institut français local et donc mettre en œuvre les examens du DELF et du DALF, censés montrer des chiffres élevés d'apprenants, mais aussi faire rentrer les frais d'inscription. En termes de comptabilité analytique, le doute sur la rentabilité de l'opération est permis ; quant à la coopération avec le système éducatif du pays...elle risque fort de passer après.

---

<sup>1</sup> Ces hausses peuvent être dues à des emprunts pour travaux dans les établissements, mais sont dues aussi à des décisions administratives indépendantes de l'AEFE.

Nous avons évoqué par ailleurs (cf. « *la langue et la culture françaises dans le monde* ») la création d'agences : AEF, Campus France, AFD, France Expertise Internationale, ou d'établissements (EPIC) comme l'Institut Français, sans oublier le recours à des structures privées, extérieures, mais subventionnées, que sont l'Alliance Française et la Mission Laïque Française.

Ce démantèlement de l'Etat, pour parler comme les juristes, présente aux yeux de ses promoteurs deux avantages significatifs : la gestion autonome d'un budget et le recours à des personnels contractuels. Le changement de gestion permet en effet de recevoir des financements extérieurs ; le recours à des personnels contractuels, éventuellement non fonctionnaires (oui, car au MAE, on peut être fonctionnaire et signer un contrat pour une mission, qui est en général de deux fois deux ans pour les personnels culturels et de coopération), ce recours donc, permet une diminution des coûts par un recrutement sur place, sans indemnité d'expatriation, sans prise en charge de frais de déménagement et avec une plus grande souplesse dans la durée des contrats, pour répondre à des besoins qui ne s'étalent pas nécessairement sur un nombre d'années fixe. Et c'est bien là que les nécessités de gestion peuvent entrer en contradiction avec des objectifs de coopération.

Car de quoi parle-t-on quand on parle de coopération ? Ce mot a d'ailleurs disparu des dénominations des diverses entités responsables comme on peut s'en rendre compte à leur lecture. Le ministère de la coopération, qui n'était déjà plus qu'un ministère délégué puis un secrétariat d'Etat, a été intégré aux affaires étrangères en 2010.

Aucune direction ou sous-direction au MAE ni aucune des agences dont il a été question ne porte ce nom. On lui préfère manifestement celui de « développement ».

La logique du recours à des agences est aussi de pouvoir répondre à des appels d'offre internationaux, ce que ne peut pas faire un ministère, ou de lancer des appels d'offre, sollicitant donc des moyens extérieurs supplémentaires pour répondre à un besoin identifié localement, et le plus souvent ponctuellement, par exemple réformer les programmes de maths en français dans tel pays.

Mais on peut et doit s'interroger sur la durée : quelle est la durée d'une action de coopération pour la mise en œuvre d'un nouveau programme scolaire ? Uniquement le moment d'élaboration ? Ou cette mise en œuvre nécessitera-t-elle des formations d'enseignants ? Une révision des formations initiales de ces enseignants ? Des nouveaux manuels ? Une évaluation ? Au bout de combien de temps ?

Les risques et les dérives possibles sont nombreux :

- Le recours à des appels d'offre peut se multiplier, on peut en lancer un pour chacune des questions ci-dessus, mais on court alors le risque d'avoir affaire à des experts différents, venus d'horizons différents, n'ayant pas la connaissance fine des antécédents, tant de politique et de sociologie locales que d'élaboration ou de fonctionnement des projets développés ;
- La réponse à des demandes ponctuelles expose à des changements lorsque les responsables locaux changent aussi ;
- L'expérience montre que les tentatives de corruption et de détournement de fonds sont bien présentes, facilitées en quelque sorte par cette autonomie de gestion qui peut échapper aux règles institutionnelles, d'autant que les organismes internationaux comme d'Etat (ceux de France en tout cas) privilégient – à juste titre – autant que faire se peut le recours à des agents et entreprises locales pour des fournitures, des productions, voire des expertises, mais donc avec des risques réels et difficiles à maîtriser.

Enfin, et pour contrecarrer certainement ces effets délétères bien connus, le MAE et à travers lui son ambassadeur dans le pays entendent bien garder la maîtrise, au moins stratégique, des projets de coopération et donc de leurs acteurs, agences, établissements...tâche d'autant plus difficile que pratiquement chaque ministère dispose de son agence de coopération internationale ou groupement d'intérêt public ad hoc (finances, santé, intérieur...). Il faut donc à la fois assurer la cohérence stratégique à moyen terme, au moins, et travailler avec des

organismes jouissant d'une certaine autonomie, soucieux de la préserver et ayant leurs propres objectifs et agendas.

Depuis des décennies que des politiques de « coopération » sont menées, les résultats pour les pays en développement concernés semblent bien maigres. Certes, on ne peut savoir ce qui se serait passé si on n'avait rien fait, mais les problèmes graves de santé publique, de scolarité, d'alimentation et d'agriculture, etc. perdurent et paraissent même s'aggraver.

On ne peut donc que parier sur le co-développement, au plein sens du terme. L'« humanitaire compassionnel » n'est plus de mise ; la « coopération » qui consiste à ne développer que ce qui rapporte à celui qui vient en aide non plus, quand ce n'est pas de l'exploitation pure et simple. Dans *Le tiers monde dans l'impasse* (Gallimard, 1971 pour la première édition), Paul Bairoch expliquait qu'au prix où la France payait le fer à la Mauritanie, celle-ci aurait de quoi monter sa propre sidérurgie quand le minerai serait épuisé. Ce qui s'est effectivement produit.

Le co-développement ne peut s'organiser que sur la longue durée. Des politiques et des stratégies explicites et stables doivent y procéder et des moyens suffisants, donc en hausse notable, doivent y être alloués.

Les premières propositions stratégiques que nous pouvons faire, en tant qu'association d'enseignants de français, concernent bien évidemment la langue française et les compétences à faire acquérir par les élèves de ces pays dans ce domaine, ainsi que la formation des enseignants qui devrait l'accompagner.

D'autres propositions suivront, sur des objets plus limités (le baccalauréat et la littérature par exemple) ou au contraire plus généraux, débordant quelque peu les compétences des enseignants de français de France comme le contact des langues et la scolarisation dans deux voire plusieurs langues.

La didactique des langues s'est construite progressivement en séparant d'un côté ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle, d'un autre l'enseignement des langues étrangères<sup>2</sup>. De là, il est habituel de distinguer ce qui est enseigné/appris en milieu scolaire, ce qui est enseigné/appris dans le pays de la langue dans le milieu adulte, ce qui est enseigné dans les systèmes scolaires qui utilisent plusieurs langues, dans ceux qui utilisent une langue différente de celle parlée à la maison, ce dernier cas de figure pouvant regrouper des formules très inclusives comme l'immersion au Canada, etc. On peut multiplier ainsi les cas de figure.

Les pays francophones d'Afrique et du Proche-Orient se situent dans ces pays où plusieurs langues cohabitent et où le français est souvent langue officielle. Le français peut toutefois être très utilisé dans l'enseignement sans être langue officielle, comme au Liban par exemple.

Chaque situation peut devenir un cas d'étude spécifique, un cadre théorique particulier.

Dans maints établissements scolaires de France, les enseignants ont devant eux des enfants ne parlant pas à la maison la langue de l'école. Il ne s'agit plus des langues régionales de France comme au XIX<sup>ème</sup> siècle (et encore au milieu du XX<sup>ème</sup>) mais de langues de l'immigration. Faut-il alors séparer les élèves d'une même classe selon qu'ils parlent français à la maison ou une autre langue ? Evidemment non ! L'enseignant est alors confronté à des préconisations didactiques inappropriées : celles du FLM ne s'adaptent qu'à certains élèves ; celles du « français langue seconde » ou du « français langue de scolarisation » pourraient s'appliquer aux autres mais elles sont en général définies pour des pays dont le français n'est pas la langue de la majorité.

Il apparaît donc nécessaire, urgent peut-être même, de rapprocher ces points de vue, de chercher ensemble ce qui nous concerne tous en s'attachant à ce que les élèves doivent apprendre, à ce qui est nécessaire pour leur réussite scolaire et, à terme, pour leur réussite tout

---

<sup>2</sup> Voir le n°48 de Recherches et Applications, « *Interrogations épistémologiques en didactique des langues* », Le français dans le monde, CLE International FIPF, juillet 2010

court dans la vie : assurer l'acquisition des meilleures compétences en français pour assurer les meilleures compétences dans les autres domaines.

Des opérations de recherche-action devraient être lancées sur une meilleure intégration de l'enseignement de la langue à celui des disciplines scolaires. Bien entendu, il faudra tenir compte des contextes<sup>3</sup> c'est-à-dire de l'histoire du système éducatif, des habitudes d'enseignement, des conditions d'exercice du métier, des données socioéconomiques de la population, des langues en contact, etc. mais les travaux ayant abouti à la « *Plateforme de ressources et de références pour une éducation plurilingue et interculturelle* »<sup>4</sup> du Conseil de l'Europe, qui ont eu à affronter les mêmes types de difficultés, montrent la voie dans laquelle chercher : après avoir déterminé les situations sociales de communication dans lesquelles la matière est engagée puis les situations scolaires (manuels, documents, internet, vidéos, débats, films documentaires, échanges scolaires ... etc.) et les opérations cognitives impliquées (argumentation, hypothèses, expériences...), la détermination des compétences disciplinaires est en général habituelle, mais il conviendra de déterminer les genres de discours et les compétences de langue et de langage(s) correspondant à ces situations, opérations et connaissances, ceci à l'écrit et/ou à l'oral. Il s'agit d'acquérir ce que certains appellent une « littératie conceptuelle », c'est-à-dire une « capacité à penser clairement à l'aide de la langue<sup>5</sup> » et, j'ajouterai, en fonction des contextes et situations<sup>6</sup>.

Il conviendra enfin de tenir compte des autres canaux de communication, depuis l'hexis corporelle (Bourdieu) jusqu'aux « façons de parler » (Goffman) en passant par la proxémique (Hall), tous canaux et « dimensions cachées » aussi divers qu'importants pour ne pas risquer de mésententes dans la communication.

La formation initiale des enseignants doit être d'un haut niveau intellectuel. Entendons par là que les futurs enseignants doivent acquérir non seulement des connaissances solides en littérature – mais qui se seront jamais exhaustives, nous y reviendrons – mais aussi que l'on doit les informer et les faire réfléchir aux enjeux de l'éducation pour l'avenir de leurs élèves et de la société dans laquelle ils vivent. Cette réflexion doit inclure, comme nous l'avons signalé par ailleurs, les aspects de la mondialisation concernant les langues et les cultures, la place et le rôle de la langue française dans le monde.

Les sciences du langage doivent y avoir une place de choix. Quelles notions sont indispensables pour un enseignant du primaire comme pour ceux du secondaire ? Quelles notions doivent être travaillées avec les étudiants ? Quelles notions mettre en avant avec les élèves et comment ? Avec quel métalangage ?

La didactique ne consiste pas uniquement à rendre « enseignable » un « savoir savant » à un niveau scolaire donné. Elle doit inclure un rapide historique des méthodologies ; les méthodologies de la communication, de l'action, du projet ; les pédagogies et les supports possibles selon les conditions d'enseignement<sup>7</sup>, le recours à divers types de documents selon les besoins de communication, cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et demande à être complétée et discutée.

---

<sup>3</sup> Voir l'article de J.L. Chiss : *la didactique des langues : une théorie d'ensemble et des variables ?* in *Le français dans le monde*, R&A n° 48.

<sup>4</sup> [www.primlangues.education.fr](http://www.primlangues.education.fr) > Références > Europe. Sur l'intégration langue/domaines disciplinaires, voir aussi le n° de R&A : *Français langue d'enseignement, vers une didactique comparative*, juillet 2005 ; et Gajo Laurent : *Immersion, bilinguisme et interaction en classe*, Paris, Didier, coll. LAL, 2001.

<sup>5</sup> VOLLMER Helmut Johannes : *langues d'enseignement des disciplines scolaires*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006.

<sup>6</sup> Voir l'article « L'évolution de la didactique des langues étrangères et du français langue maternelle » dans ce dossier.

<sup>7</sup> En Mauritanie en octobre 2000, selon la Banque Mondiale, il y avait en moyenne 6 bâtons de craie par classe et par an.

La littérature tient une place importante, traditionnellement, dans l'enseignement des langues en France, comme dans l'enseignement du « français langue maternelle ». Il est usuel d'entendre des responsables institutionnels expliquer que cette place est quasi consubstantielle à celle des langues elles-mêmes dans l'École ; que ce qui différencie le système scolaire des écoles privées de langues réside justement dans cette approche de la littérature, qui ne serait donc jamais abordée si l'apprentissage des langues était laissé à l'extérieur du système éducatif public, qui se doit d'assurer ce rôle de transmission des savoirs culturels.

La littérature toutefois ne peut plus être étudiée comme au XIX<sup>ème</sup> siècle ni même comme c'était encore le cas dans les années soixante, où un élève d'allemand de 4<sup>ème</sup> LV1 pouvait réciter La Lorelei ou Le roi des Aulnes (en allemand, bien sûr) à la grande surprise de jeunes Allemands de son âge et même d'adultes.

De plus, la littérature en français est devenue variée dans l'espace et le temps, les auteurs francophones contribuent à une large diffusion de la langue, de l'attire pour la langue et de l'édition.

Parmi les propositions du rapport Attali cité dans un autre article figure celle ci-dessous du remplacement de l'épreuve de français de notre baccalauréat par une épreuve francophone, axée sur la littérature francophone, épreuve pouvant être passée de manière similaire voire identique dans d'autres pays de cet espace francophone :

« Proposition n°13 : Transformer le bac de français en bac francophone.

- Intégrer au programme du bac de français en France davantage d'oeuvres de littérature francophone (Senghor, Glissant, Césaire, Maalouf, Kundera).

- Proposer aux ministères de l'éducation nationale de pays francophones d'harmoniser les programmes de littérature sur ce modèle. »

D'autres propositions du rapport méritent que l'on s'y arrête et que l'on cherche comment l'AFEF pourrait contribuer à ces développements :

*Proposition 9 : Former plus de professeurs de français pour enseigner le français dans les pays francophiles et francophones.*

Donc, comment l'AFEF pourrait contribuer à la formation des enseignants de français, sur place, à distance, avec du matériel...? Par exemple ci-dessous proposition n°10. Voir aussi les projets développés par l'OIF dans l'article « La langue et la culture françaises dans le monde ».

*Proposition n°10 : Distribuer aux écoles francophilophones des pays en développement des manuels scolaires et logiciels.*

Il convient plutôt de les aider à en élaborer.

*Proposition n°41 : Faire en sorte que les étudiants qui viennent étudier en France (dans le cadre d'échanges ou de cursus complets) repartent en ayant appris le français et la culture française.*

- Imposer aux établissements d'enseignement supérieur français la mise en place de cours de français et/ou de civilisation française obligatoires pour les étudiants non-francophones.

- Instaurer un contrôle des connaissances sous la forme d'un examen non compris dans l'obtention du diplôme, qui permette l'obtention d'un certificat francophone.

- Institutionnaliser des rencontres entre étudiants français/francophones et non francophones (clubs, ...) dans les universités. Systématiser les systèmes de parrainages entre étudiants français et étrangers.

Il est parfois possible de participer à des actions déjà engagées : FSP<sup>8</sup> 100 000 professeurs de français, doté de 1M€ - ce qui est peu !

Par ailleurs, des académies accueillent et encadrent en formation des professeurs étrangers (académie de Nantes / Louisiane). Il faudrait en susciter d'autres !

---

<sup>8</sup> FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire ; il s'agit de programmes de coopération développés dans un pays (quelquefois plusieurs) avec l'aide et un financement du MAEDI via l'ambassade de France dans le pays concerné. Le CIEP contribue voire pilote régulièrement des FSP.

*Proposition n°44 : Créer une plateforme numérique recensant les étudiants ayant suivi une partie de leur scolarité dans un lycée français de l'étranger ou dans une université française ou francophone.*

*- Créer un annuaire recensant les anciens élèves étrangers d'universités françaises, les anciens élèves étrangers des lycées français, ainsi que les anciens élèves d'écoles d'immersion en français.*

*- Mutualiser les réseaux d'anciens élèves entre universités francophones (cf. universités de Montréal, Lausanne...).*

*- Assurer un suivi du parcours professionnel de ces élèves (secteurs et pays d'activité) et en autoriser l'accès aux ambassades françaises. Ces dernières devraient être chargées de l'animation de ce réseau, en facilitant la rencontre entre professionnels francophilophones et entreprises françaises à la recherche de compétences spécifiques ou de partenariats partout dans le monde.*

Des réseaux sont assurément à constituer, des contacts à garder, pour pouvoir envisager de poursuivre les actions sur le long terme.

Dans une perspective de co-développement, comment contribuer, participer, collaborer à des actions de coopération ?

Tout d'abord certainement via des contacts avec d'autres associations de professeurs de français dans les pays concernés.

Des appels à contribution ou à participation à des séminaires<sup>9</sup> sont lancés sur des sites comme celui de l'OIF, celui de l'AUF ou de la FIPF pour son congrès mondial à Liège du 14 au 20 juillet 2016. Ce qui constitue aussi une source de contacts. Le CIEP peut également être à la recherche de compétences dans un domaine donné. En particulier pour des projets financés par le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Certaines associations de retraités y contribuent régulièrement.

Toutefois, parmi les appels d'offre actuellement en ligne<sup>10</sup>, dont 40 à l'AUF, aucun ne concerne l'enseignement du français ni la formation des enseignants de français.

Si nous croyons que nous avons, nous tous les enseignants de français, à apprendre les uns des autres en étudiant les démarches mises en œuvre en fonction des différentes situations d'enseignement de la langue, un gros travail est encore devant nous.

Gérard Malbosc  
IEN honoraire

Ancien attaché de coopération en éducation

---

<sup>9</sup> Voir sur le site du CIEP ce séminaire : <http://www.ciep.fr/conferences-colloques-2014/reussir-leducation-afrique-lenjeu-langues>

<sup>10</sup> Sites consultés le 19 juin 2015.